



CÉLIGNY

Législature 2020-2025  
Délibération  
Séance du 3 septembre 2024

***Proposition du Maire relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour la création d'une passerelle et de ses accès sur le Brassus au lieu-dit Courtenaud.***

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'étude de faisabilité du bureau sd ingénierie genève SA

Vu le plan réalisé par le bureau CITEC,

Vu le devis du bureau biol conseils sa du 26 août 2024

Vu le devis du bureau sd ingénierie genève SA du 22 août 2024

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 7 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à une étude pour la création de la passerelle et de ses accès sur le Brassus au lieu-dit Courtenaud
2. D'ouvrir au maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 30'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de cette étude.